



DÉCISION N° 000849 /2026/D/MINEE/SG/DAG/SDBMM/SMP/nmbb du **18 AOÛT 2026**
 portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Restreint N°000000084/AONR /MINEE/CIPM/2026 du 1er juillet 2026 pour la sélection d'un cabinet d'études en vue de la conception, le Développement et le redéploiement d'une plate-forme SIG pour la cartographie des infrastructures électriques et hydrauliques du MINEE (en procédure d'urgence), Financement : BIP-MINEE exercice 2026.

LE MINISTRE DE L'EAU ET DE L'EAU ET DE L'ENERGIE,

- Vu** la constitution ;
Vu le décret n°2012/501 du 07 novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Vu les Décrets n° 2018/191 du 02 mars 2018 et n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu La circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB/ du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0000014/C/MINMAP/CAB/ du 23 Juillet 2025 relative aux modalités de constitution de consignation de conservation, de déconsignation, de restitution et de réalisation des garanties dans les Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2026 ;
Considérant l'Avis de sollicitation à manifestation N°00000016/ASMI/MINEE/SG/DERME/2026 du 23 février 2026 ;
Considérant le communiqué N°000020/C/MINEE/SG/DERME/CSNIE/mja du 23 avril 2026 portant publication des résultats de l'Avis de sollicitation à manifestation N°00000016/ASMI/MINEE/SG/DERME/2026 du 23 février 2026 ;
Considérant l'Avis d'Appel d'Offres National Restreint N°000000084/AONR/MINEE/CIPM/2026 du 1er juillet 2026 ;
Considérant le procès-verbal N°00000080/L/MINEE/CIPM/2026 du 13 août 2026 de la commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Eau et de l'Energie ;
Considérant le communiqué portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Restreint N°000000084/AONR/MINEE/CIPM/2026 du 1er juillet 2026.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après est déclaré attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Restreint N°000000084/AONR/MINEE/CIPM/2026 du 1er juillet 2026.

Soumissionnaire	Montant proposé TTC en FCFA	Délai D'exécution
FISCAGEST CONSULTING AND CONTRACTOR	85 412 813	07 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

**Le Ministre de l'Eau et de l'Energie
 (MAÎTRE D'OUVRAGE)**

Ampliations :

- MINMAP
- CIPM/MINEE
- ARMP
- ARCHIVES/CHRONO.



[Signature]
Eloundou Essomba Gaston